



**DELIBERATION N° 25/154 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION CONTRE LES PRATIQUES MAFIEUSES**

**CHÌ PORTA DESIGNAZIONE DI I RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA À A CUMMISSIONE CONTR'A E PRATICHE MAFIOSE**

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre, la Commission Permanente, convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise CAMPANA à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIPELLI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 25/021 AC de l'Assemblée de Corse du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique,
- VU** la délibération n° 25/169 AC de l'Assemblée de Corse du 31 octobre 2025 prenant acte du rapport « Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses »,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement

des séances de la Commission Permanente, modifiée,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT les départs de Mme et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI et Jean-Martin MONDOLONI,

À l'unanimité,

Ont voté POUR (9) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

SONT DÉSIGNÉS membres de la Commission contre les pratiques mafieuses :

- Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS au titre du groupe « Fà Populu Inseme » ;
- Mme Antonia LUCIANI au titre du groupe « Fà Populu Inseme » ;
- Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au titre du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » ;
- M. Jean-Martin MONDOLONI au titre du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » ;
- M. Pierre POLI au titre du groupe « Avanzemu » ;
- M. Saveriu LUCIANI au titre du groupe « Avanzemu » ;
- Mme Serena BATTESTINI au titre du groupe « Core in Fronte » ;
- M. Jean-Noël PROFIZI au titre du groupe « Core in Fronte » ;
- M. Pierre GHIONGA au titre du groupe « Un'Altra Strada » ;
- Mme Charlotte TERRIGHI au titre du groupe « Un'Altra Strada » ;
- Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, élue non inscrite.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 novembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/324/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE DI I RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA À A CUMMISSIONE CONTR'A E PRATICHE
MAFIOSE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION CONTRE
LES PRATIQUES MAFIEUSES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission



RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Lors de la session des 30 et 31 octobre derniers, notre Assemblée a procédé à la création d'une Commission contre les pratiques mafieuses, en application de la délibération n° 25/021 AC de l'Assemblée de Corse du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Il convient donc aujourd'hui de désigner les membres de cette instance.

Pour rappel, sont membres de la Commission, outre la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse :

- Deux représentants par groupe politique de l'Assemblée ;
- Un(e) représentant(e) non-inscrit(e).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.